

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

**Ofrais.net** est une marque du cabinet **PARTENAIRE CONSEILS**.

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqués au client dès le début de la relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

#### **PARTENAIRE CONSEILS**

##### **Conseil en Gestion de Patrimoine**

58 Place Loritz

**54 000 NANCY**

SIREN : 500 138 359

Activité (Code NAF ou APE) : Activités des Agents et Courtiers d'Assurances (6622Z)

**Expert en Stratégies Patrimoniales**, notre cabinet s'appuie sur ses compétences dans les **domaines juridique, immobilier, notarial, fiscal**, en matière **d'assurances** et de **financements** pour **vous conseiller** et **vous proposer les meilleures solutions**.

### STATUTS LEGAUX :

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 08 039 061, au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers – CIF** enregistré sous le numéro E001716 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Instauré par la loi sécurité financière n° 2003-706 du 1er août 2003, le statut de conseiller en investissements financiers (CIF) vise à renforcer la protection des investisseurs par un meilleur encadrement de la profession de conseil financier.

Le CIF est ainsi soumis à un certain nombre d'obligations réglementaires visées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Parmi ces obligations, le CIF a l'obligation de respecter une procédure complète et détaillée dans le cadre de sa relation avec un client. Cette procédure prévoit que soient remis au client les documents suivants (liste non exhaustive) :

- ❖ un document d'entrée en relation qui fait office de fiche d'information sur son activité et ses agréments
- ❖ un questionnaire client qui doit permettre au CIF d'appréhender le patrimoine de son client, sa connaissance des produits financiers et son appétence aux risques
- ❖ une lettre de mission qui précise la nature et les modalités de la mission qui lui est confiée
- ❖ un rapport de préconisation à chaque fois qu'un conseil sur un produit financier est effectué

## Les meilleurs contrats d'Assurance Vie en ligne, et en toute liberté !

### - Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement - IOBSP

Enregistré en tant que **courtier** et soumis à une obligation de travailler avec plusieurs établissements bancaires dont le nom peut être communiqué sur simple demande.

### - Courtier en Assurances de type B - IAS

Le registre des intermédiaires en assurance peut être consulté auprès de l'ORIAS, site internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Adresse courrier : 61 rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09, et site internet [www.acpr.banque-france.fr/accueil.html](http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html)

Votre conseiller dispose par ailleurs des habilitations suivantes :

### - Agent Immobilier :

Carte professionnelle n° 542 délivrée par la Préfecture de Police de NANCY - Garantie financière auprès de COVÉA-RISKS - 19-21, allée de l'Europe - 92616 CLICHY Cedex. L'agent ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances et souscrites auprès de MMA - 19,21 Allée de l'Europe - 92 616 CLICHY Cedex. Numéros de polices 114240090.

RC Pro :

- Conseil en Gestion de Patrimoine – IOBSP – CIF – Agent immobilier - CJA 1 500 000 € par sinistre
- Courtage en assurances 3 000 000 € par sinistre

Garantie financière :

- Courtage en assurances - IOBSP 115 000 € / année
- Transaction sur immeubles et fonds de commerce 110 000 € / année

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au 38, rue de Liège - 75008 PARIS ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

### PARTENAIRE, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT et AUTRES FOURNISSEURS :

Les noms des partenaires et fournisseurs avec lesquels **PARTENAIRE CONSEILS** pour le compte de **Ofrais.net** a développé des accords de distribution sont : UAF LIFE PATRIMOINE, PRIMONIAL, GENERALI.

PARTENAIRE CONSEILS dispose également d'un accord commercial avec de nombreux partenaires dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine dont la liste disponible sur le site [www.partenaire-conseils.net](http://www.partenaire-conseils.net) vous sera remise sur simple demande.

### MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL :

Dans le cadre de son **activité de Courtier en Assurances**, activité exercée par le biais de **Ofrais.net**, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, votre conseiller est rémunéré par des rétrocessions de commissions représentées par une fraction des frais de gestion liées aux investissements qui seront réalisés, déduction faite de la part revenant et acquise aux sociétés, **versées directement par les établissements promoteurs de produit à Ofrais.net**, et qui est au maximum de 100 % de ceux-ci.

**Le client est assuré de ne se voir solliciter aucune facturation de Ofrais.net liée aux souscriptions d'Assurance Vie qui seront réalisées en ligne.**

Dans le cadre de son activité de **Conseil en Gestion de Patrimoine**, activité exercée par le biais de **PARTENAIRE CONSEILS**, le client est informé que le professionnel est rémunéré par honoraires selon la mission confiée. **Sur demande du client**, une mission de conseils pourra être sollicitée.

Le montant des honoraires perçu sera alors défini dans la lettre de mission qui lie le professionnel et le client, et sera établie en fonction de la complexité de la mission. La grille tarifaire des prestations de conseils est disponible sur le site [www.partenaire-conseils.net](http://www.partenaire-conseils.net), et pourra également vous être communiquée ultérieurement sur simple demande.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-Maj 24/04/2013 et 20/11/2013)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : PARTENAIRE CONSEILS - Service Réclamation - 58 Place Loritz - 54 000 NANCY

Par mail : [contact@partenaire-conseils.net](mailto:contact@partenaire-conseils.net)

**Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :**

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

Médiateur de l'Entreprise : Arnaud COLLARDE

Par tel/ fax : 03 83 36 28 52

ou par mail : [contact@partenaire-conseils.net](mailto:contact@partenaire-conseils.net)

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)

17, place de la Bourse

75 082 Paris cedex 02

Site internet : [http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html)

[mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html)

Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet <http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur de l'IOBSP et Immobilier : ANM CONSO

62 rue Tiquetonne

75002 Paris

Site internet <http://www.anm-conso.com>

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Par (client) \_\_\_\_\_  
Signature(s)

**Le téléchargement de ce document atteste de sa prise de connaissance.**